



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18
Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53
Trésorier : André RAUZIER – 06 51 24 78 70
Email : mic.rauzier@gmail.com

<https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 – 2027 - Pièces à fournir

- Fiche familiale d'inscription complétée et signée & Règlement intérieur 2025-2026 **signé**,
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la nage avec palmes et aux activités subaquatiques. *Peut être rédigé par un médecin de famille, du sport ou médecin fédéral. Ce certificat est valable 3 ans s'il n'y a pas d'interruption de prise de licence, par contre obligatoire si pratique de la plongée ou nouvel adhérent.*
- **Autorisation parentale pour les mineurs et fiche sanitaire de liaison (Obligatoire)**
- Cotisation : chèque à l'ordre de « SCL AQUAPALMES » (pas de règlement en espèces) ou par virement bancaire (dans ce cas indiquer nom et prénom de l'enfant) Voir RIB du club dans ce document.
- Photocopie licence FFESSM (concerne les personnes licenciées dans un autre club pour la saison)

Montant de la cotisation 2026 – 2027

La cotisation comprend la **licence FFESSM + l'assurance + l'adhésion au club**.

Vous n'aurez pas à payer l'entrée à la piscine pour les séances d'entraînement du club

L'âge de l'adhérent se calcule en soustrayant l'année 2026 à la date de naissance

Adulte à partir de 2011 - +16 ans à prise de la licence	
1 ^{er} membre d'une famille	50,00 + 30,00 + 60,00 = 140,00 €
- à partir du 2 ^{ème} membre de la famille	50,00 + 30,00 + 30,00 = 110,00 €
Jeune de 2014 à 2011 - de 12 à 15 ans	
- 1 ^{er} membre d'une famille	31,50 + 30,00 + 60,00 = 121,50 €
- à partir du 2 ^{ème} membre de la famille	31,50 + 30,00 + 30,00 = 91,50 €
Enfant jusqu'à 2015 - de 8 à 11 ans	
- 1 ^{er} membre d'une famille	14,50 + 30,00 + 60,00 = 104,50 €
- à partir du 2 ^{ème} membre de la famille	14,50 + 30,00 + 30,00 = 74,50 €

L'entrée de la piscine sera refusée à toute personne présentant un dossier incomplet après sa deuxième séance d'entraînement ou après le 1er octobre 2026.

L'encadrant est le dernier à quitter la piscine, de ce fait les adhérents devront impérativement prendre leur douche et se rhabiller très rapidement. Le club est responsable de ses adhérents jusqu'à la sortie des vestiaires et pour les mineurs jusqu'à la prise en charge par un adulte.

**Si un adhérent ne peut participer à une séance piscine il lui est demandé d'en informer à l'avance le club.
(email, SMS, téléphone.) De préférence au 06 63 03 71 18 : Michèle Rauzier**



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorier : André RAUZIER – 06 51 24 78 70

Email : mic.rauzier@gmail.com

<https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

L'encadrement, le bureau : tous les acteurs du club sont des bénévoles. Ils peuvent être amenés à annuler certaines séances d'entraînement pour assister à des sorties ou à des réunions fédérales. Dans ce cas, les adhérents seront, bien entendu, prévenus.

Dossier d'inscriptions

A la piscine Saint Bres, lors des séances d'entraînement du club

Dossier complet à télécharger sur le site du club

<https://aquapalmes.fr>

Année encore sans piscine à Lunel : nous irons à la piscine de Saint-Brès

Horaires d'entraînement

Groupe	Mardi	Mercredi
Jeunes		19h00 à 20h00
Loisirs Adultes + Compétiteurs Adultes	20h00 à 22h00	
Fit 'Palmes	20h00 – 21h	

Il est impératif d'être à l'heure en maillot : nous avons accès à la piscine juste à l'heure et on doit être sorti juste à l'heure



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES
Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

[Contacts](#)

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18
Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53
Trésorier : André RAUZIER – 06 51 24 78 70
Email : mic.rauzier@gmail.com

<https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Dossier d'inscription version papier à remettre aux dirigeants du club lors de la reprise des activités ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : mic.rauzier@gmail.com

FICHE FAMILIALE D'INSCRIPTION – Saison 2026- 2027

Nom (en majuscules)	Prénom (en majuscules)	Date naissance JJ / MM / AAAA	Type Adhésion (voir *)	Montant

Règlement cotisations (uniquement chèque à l'ordre de SCL AQUAPALMES)

(*) Types d'adhésion :

A- Adhésion + licence fédérale + assurance Loisir 1 Assurance individuelle accident pour les pratiquants, Compétiteurs tous milieux, les Moniteurs, Juges, Arbitres et Entraîneurs exerçant à titre bénévole.

B - Adhésion uniquement – **fournir copie licence 2026-2027 dans un autre club FFESSM**

Écrire en majuscules

Adresse postale complète :

E-mail obligatoire (lisible)

Téléphone Domicile :

Portable de l'Adhérent :

Portable Adultes pour les mineurs :

Je soussigné(e)

la saison 2026 - 2027 du Subaquatique Club Lunellois Aquapalmes

accepte les termes du règlement intérieur de

Date et signature (à faire précéder de la mention « Lu et approuvé ») :





SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorier : André RAUZIER – 06 51 24 78 70

Email : mic.rauzier@gmail.com

<https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Autorisation parentale ou tutélaire (Pour les mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de* : Père Mère Tuteur

Autorise (nom, prénom) :

A pratiquer la nage avec palmes et la nage en eau vive

Au sein du Subaquatique Club Lunellois Aquapalmes

Pour la saison 2026 – 2027

*J'autorise la prise de vue et la publication d'image de mon enfant au cours des entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club donc il participera tout au long de l'année et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération. OUI NON **

Fait à

Le

Signature :

(*) Rayez les mentions inutiles



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐

MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION)
EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

[illegible]

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

[illegible]

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

..... TÉL. FIXE (ET

PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date : _____ Signature : _____

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ **de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- ☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- ☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

☐ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

Date :



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18
Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53
Trésorier : André Rauzier – 06.51.24.78.70
Email : mic.rauzier@gmail.com
Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Règlement intérieur 2026 - 2027

Adhésion

La licence FFESSM est obligatoire pour adhérer au Subaquatique Club Lunellois AQUAPALMES.

Le club ne délivre pas de licence "passager".

Seuls les dossiers complets sont pris en compte pour la délivrance des licences. L'accès au bassin sera refusé après la troisième séance d'entraînement au nageur n'ayant pas fourni l'intégralité des documents requis, cotisation comprise.

Activités

Un calendrier prévisionnel des activités est établi en début de saison et réactualisé ponctuellement et au plus tard à la veille d'une sortie (rassemblement, compétition ou autre manifestation). Sont considérées comme activités du club :

- ☐ Les entraînements pendant les créneaux qui nous sont accordés (réguliers ou exceptionnels),
- ☐ Les entraînements en milieu naturel organisés par le club,
- ☐ Les manifestations exceptionnelles auxquelles le club participe (fête du sport, fête de l'eau, Téléthon,)
- ☐ Les rassemblements et compétitions recensés sur le calendrier prévisionnel du club.

Toute activité fédérale (entraînement, compétition ou autre activité subaquatique) non mentionnée ci-dessus et pratiquée de manière individuelle ou collective, sans l'aval de la Présidente, n'engagera en aucun cas la responsabilité du club ni de sa Présidente.

La fiche d'inscription à une sortie devra être dûment remplie et restituée au plus tard à la date limite d'inscription.

Participation aux frais de déplacements, après validation du bureau :

- Dans le cadre d'une compétition nationale, pour les compétiteurs : **à hauteur de 50 € maximum**
- Encadrants et juges : frais d'autoroute, d'hébergement et frais kilométrique (barème des Impôts applicable aux associations)
- L'adhérent connaîtra avant le départ la décision du bureau quant à la participation aux frais et recevra 8 jours après le montant à régler.

Matériel personnel :

Chacun est tenu de porter une tenue et d'avoir un équipement n'allant pas en contradiction avec les règlements des lieux accueillant le club (règlement de la piscine (bonnet obligatoire), règlement fédéral de la commission Nage avec Palmes, règlement de la FFESSM selon le cas).

Accès à la piscine et infrastructures

Les entraînements piscine pour la nage avec palmes et le Fit'Palmes se déroulent dans le grand bassin (et, exceptionnellement sur autorisation expresse, dans le petit bassin) de la piscine.

Les créneaux horaires sont indiqués en début de saison dans le dossier d'inscription.

L'accès aux vestiaires, et a fortiori au bassin, est conditionné par la présence d'un encadrant référencé sur le panneau d'affichage réservé au club SCL AQUAPALMES, dans le hall de la piscine.

Chaque adhérent devra impérativement arriver 15 minutes avant le début des cours afin de se préparer dans les vestiaires et rentrer sur le bord du bassin à l'heure pour ne pas perturber le bon déroulement de la séance, **il cochera obligatoirement la fiche de présence.**

Le ou les encadrant(s) seront présent(s) sur le bord du bassin pour assurer les entraînements, la surveillance et la sécurité des nageurs dans les lignes d'eau qui sont réservées au club.

L'encadrant est le dernier à quitter la piscine, de ce fait les adhérents devront impérativement prendre leur douche et se rhabiller très rapidement.

Le club est responsable de ses adhérents jusqu'à la sortie des vestiaires.

Photos et prises de vues

Je reconnais autoriser la prise de vue et la publication d'image au cours des entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club auxquels je participerais tout au long de l'année et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Acceptation du règlement

Le présent règlement est révisable chaque année. Sa révision est soumise à approbation lors de l'Assemblée Générale du Club.

Il est remis à chaque futur adhérent avec son dossier d'inscription. **L'adhésion au club est conditionnée par l'acceptation, formulée par écrit, des termes du règlement en vigueur à compléter sur le bulletin d'inscription.**

Remboursement cotisation : une fois la licence validée, il ne sera pas pratiqué de remboursement quel que soit le motif.

Date et signature de l'adhérent(e)